



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du Jeudi 8 septembre 2022

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 1<sup>er</sup> septembre 2022, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville – 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 21h55.

**Etaient présents** : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Annie PONÇOT, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER.  
Arrivée de Martine COLLETTE à 20h35

**Etaient absents** : M. Stéphane LESCURE, Mme Morgane OUDOT, Mme Tiphonie CALAIS, M. Didier MOULIN, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Colette LOMBARD, M. Gérard FAIVRE, M. Éric GIRAUD.

**Secrétaire de séance** : M. Bruno DIRAND

**Procurations de vote :**

**Mandant/Mandataire** : S.LESCURE/P.BENOIT ; M.OUDOT/S.KURT ; D.MOULIN/D.GUILLEUX ; M.CART-GRANDJEAN/R.LORIN CART-GRANDJEAN ; C. LOMBARD/N.PERROT ; E.GIRAUD/M.COLLETTE.

---

### **Budget communal – Décision Modificative n°2**

Dans le cadre du Budget Primitif 2022, il est proposé la décision modificative n°2 suivante :

#### **1) Parking Ménétrier – Transfert et ouverture de crédits**

Par délibération du 27 avril 2022, les inscriptions budgétaires suivantes en investissement ont été décidées :

- Travaux d'aménagement du parking Ménétrier : 184 000 € TTC
- Travaux d'aménagement de la rue du 27 août : 180 000 € TTC

Il s'avère que :

- Le montant total du marché de travaux concernant le parking Ménétrier est évalué au total à 405 000 € TTC, de la manière suivante :
  - o Montant total du marché de travaux d'aménagement qui vient d'être attribué : 344 862.84 € TTC ;
  - o Une consultation complémentaire portant sur l'éclairage public doit être réalisée, pour un montant estimé à 30 000 € TTC ;
  - o Montants auxquels il convient d'ajouter 8% d'aléas, soit 30 000 €.
- Le projet de travaux d'aménagement de la rue du 27 août ne sera pas réalisé en 2022.

Afin de financer les travaux du parking Ménétrier, il est donc proposé les modifications budgétaires suivantes :

- Un transfert de crédits d'investissement :
  - o Travaux pour la rue du 27 août : compte 2151 opération 2201 : - 180 000 € TTC
  - o Travaux pour le parking Ménétrier : compte 2151 opération 2101 : + 180 000 € TTC
- Une ouverture de crédits d'investissement d'un montant de 41 000 € compte 2151 opération 2101  
Cette somme sera prise sur l'excédent budgétaire

#### **2) Transfert de crédits pour travaux de réfection de la salle d'Honneur de la mairie**

Les travaux de réfection suivants de la salle d'Honneur de la mairie sont envisagés :

- Peinture des murs et radiateurs, remplacement de la toile tendue du plafond par des dalles, améliorant ainsi l'isolation phonique et thermique : montant arrondi à 13 000 € TTC.
- Installation d'un système de vidéo projection avec sonorisation et micros : montant estimé à 7 000 € TTC.

Les crédits nécessaires à ces aménagements n'ayant pas été inscrits, il est proposé de les prendre sur le projet d'étude pour rénovation du bâtiment communal qui ne sera pas conduit cette année, et d'apporter les modifications suivantes de transfert de crédits d'investissement :

- Etude pour rénovation du bâtiment communal : compte 2031 opération 2207 : - 20 000 €
- Travaux de réfection de la salle d'Honneur : compte 21311 opération 2207 : + 13 000 €
- Installation de vidéo projection avec sonorisation : compte 2183 opération 2207 : + 7 000 €

### 3) Vestiaires modulaires – pause d'un revêtement de sol

Il s'avère que les vestiaires modulaires mis en service en mai 2020 et destinés principalement aux équipes sportives du club de football de Valdahon, présentent des dégradations importantes malgré une utilisation normale :

- Carrelage fissuré à de nombreux endroits rendant l'utilisation des vestiaires dangereuse,
- Fuite d'eau depuis les plafonds qui endommagent l'ouvrage.

Un constat de ces désordres a été réalisé sur site en février dernier avec l'entreprise titulaire du marché public, et a fait l'objet d'une mise en demeure de réparation de l'ouvrage.

Dans l'attente, afin de permettre l'utilisation de ces vestiaires, il est proposé de recouvrir le sol d'un film PVC garantissant la sécurité des joueurs, d'un montant estimé à 5 000 € TTC, soit l'ouverture des crédits suivants :

- Dépense d'investissement : article 2138 fonction 412 : 5 000 € TTC  
Cette somme sera prise sur les dépenses imprévues d'investissement.

### 4) Ecole Saint Exupéry – Réfection de sanitaires

Les sanitaires du RDC de l'école Saint Exupéry nécessitent des travaux complémentaires par des entreprises en plomberie et menuiserie, dont le montant est estimé à 5 000 € TTC, soit l'ouverture des crédits suivants :

- Dépense d'investissement : article 21312 opération 2203 fonction 212 : 5 000 € TTC  
Cette somme sera prise sur l'excédent budgétaire.

### 5) Acquisition d'outillage pour les Ateliers Municipaux (pôle bâtiment)

Il s'avère nécessaire de remplacer ou compléter une partie de l'outillage utilisé par les agents du pôle bâtiment. Ces dépenses n'ayant pas été inscrites au budget primitif 2022, et leur montant étant estimé à 6 000 € TTC, il est proposé l'ouverture des crédits suivants :

- Dépense d'investissement : article 2158 fonction 810 : 6 000 € TTC  
Cette somme sera prise sur l'excédent budgétaire.

### 6) Achat d'Equipeement de Protection Individuelle (EPI)

Conformément à la réglementation du Code du Travail, il est nécessaire de renouveler ou de commander des dotations initiales aux agents de la commune concernés :

- Agents des Ateliers – Pôle Bâtiment : un renouvellement de chaussures de sécurité, pantalons, vestes, pulls et blouses principalement, s'avère nécessaire pour un montant estimé à 7 200 € TTC.
- Agent de police municipale : le Conseil Municipal du 9 juin 2022 a autorisé la création d'un poste de chef de service de police municipale. La personne recrutée arrivera en poste fin octobre 2022. Il convient de l'équiper en conséquence. Le coût est estimé à 1 500 € TTC maximum.

Ainsi, il est proposé l'ouverture des crédits suivants :

- Dépense de fonctionnement : article 60636 : 8 700 € TTC  
Cette somme viendra en déduction de l'excédent budgétaire.

### 7) Acquisition de matériel informatique

Des besoins en matériel informatique, qui n'ont pas été identifiés en amont du vote du budget prévisionnel, s'avèrent nécessaires pour le bon fonctionnement du service Finances - comptabilité :

	Article 2183	Article 2051	Fonction
1 PC fixe équipé pour services administratifs et licence	1 200 €	350,00 €	020

Cette somme sera prise sur l'excédent budgétaire.

Un récapitulatif comptable des propositions de cette décision modificative n°2 (DM2) est proposé en annexe de ce point.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve la Décision Modificative n° 2 ci-dessus détaillée.

**Rapport adopté à l'unanimité :**

**Pour : 21**

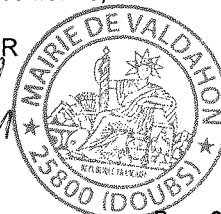
**Contre : 0**

**Abstention : 3**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR



Affiché à la Mairie de Valdahon le :  
14/09/2022